

Master Droit public

Parcours ACT

Droit et action publique locale

RESPONSABLE

Mme Maylis DOUENCE

Maître de conférences en Droit public

*Guide des études
2023-2024*

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Collège Sciences sociales et humanités

Droit, économie, gestion

Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633

64 016 Pau Cedex

Tél. 05 59 40 80 00





UNE FORMATION COMPLÈTE EN DROIT PUBLIC DÉDIÉE À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Dans l'environnement actuel des collectivités publiques, tout décideur doit être doté d'une culture juridique solide sur tous les aspects de l'action publique. Le Master a donc été conçu pour permettre l'acquisition progressive en deux années (et non pas en une seule année de Master 2) de l'ensemble des compétences indispensables pour devenir un professionnel, investi de responsabilités, dans le secteur public local ou le secteur privé intervenant auprès des collectivités et structures publiques territoriales.

Ce Master consacré au Droit de l'action publique locale dispense ainsi une formation complète en droit public, enrichie par des enseignements pluridisciplinaires, pour couvrir tout le droit de l'action publique locale.

Il s'agit tout d'abord d'un Master en Droit, relevant de la mention Droit public. Il aborde en conséquence toutes les grandes disciplines du droit public : droit de la commande publique, droit des services publics, droit public des affaires, droit administratif des biens, droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, droit budgétaire et fiscal, droit de la fonction publique, etc. Les diplômés du Master sont en conséquence des juristes accomplis en droit public.

Il s'agit ensuite d'un Master plus particulièrement dédié à l'étude du droit de l'action publique locale. Chaque enseignement, au fil des semestres, est appliqué à l'environnement juridique local. Ainsi, par exemple, après l'étude des grands principes de la fonction publique en M 1, est traité en M 2 plus spécifiquement le statut de la fonction publique territoriale. De la même façon, le management des ressources humaines est étudié en M 1 puis approfondi à propos des ressources humaines territoriales en M 2.

Par ailleurs, sont dispensées toutes les disciplines essentielles du droit des collectivités territoriales et intercommunalités : l'étude du droit institutionnel des collectivités territoriales, des compétences de celles-ci, de leurs responsabilités, de leurs pouvoirs de police notamment, etc.

Enfin, le Master intègre les enseignements pluridisciplinaires aujourd'hui nécessaires pour compléter un profil de juriste en droit public. Il s'agit notamment des enseignements en méthodologie de projet qui comprennent aussi bien la rédaction administrative que les aspects opérationnels de la conduite de projet. Il s'agit également des enseignements relatifs au management des ressources humaines. Enfin, les enseignements pratiques que sont les Directions d'étude et de recherche (DER), qui succèdent aux traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence, permettent, grâce à l'intervention de professionnels, des recherches appliquées et des mises en situation qui dépassent le cadre de chacune des matières enseignées : étude de dossiers, cas pratiques, consultations, etc.



UNE FORMATION TOURNÉE VERS DE NOMBREUX MÉTIERS DU DROIT PUBLIC

Le Master bénéficie d'une longue expérience d'enseignement dans le domaine des collectivités territoriales au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Depuis plus de 30 ans, notre Université délivre ce diplôme de droit public : autrefois DESS Administration locale puis Master 2 Administration des collectivités territoriales et aujourd'hui Master Cadre territorial. Le diplôme repose sur une équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés. Les liens solides qu'ils ont créé au fil du temps avec les acteurs locaux et les anciens étudiants aujourd'hui en activité sont mis au service des étudiants actuels.

Le Master est adossé à un centre de recherches. Créé sous le nom de Centre d'études des collectivités locales (CECL), il est devenu Pau Droit Public en élargissant son champ de recherche vers le droit des contrats publics et le droit de l'énergie. Depuis janvier 2021, le Master est désormais adossé à deux laboratoires : l'unité mixte de recherche TREE, dédiée aux questions de transition énergétique et environnementale, et l'IFTJ, l'Institut fédératif de recherche sur les transitions juridiques. Qu'ils relèvent d'un centre de recherche ou de l'autre, les universitaires intervenant dans le Master sont donc aussi des chercheurs qui mènent des études fondamentales ou appliquées en droit de l'action publique locale, ce qui enrichit leurs enseignements au bénéfice des étudiants. Cette équipe a participé aux annotations du Code général des collectivités territoriales Dalloz, au memento Lefebvre du maire et de l'action communale. Elle contribue chaque année à l'ouvrage du Moniteur « Droit et gestion des collectivités territoriales » Elle mène des projets de recherche en partenariat avec la région et les intercommunalités du territoire.

A cette équipe d'universitaires, s'ajoutent des professionnels en raison de leur compétence reconnue dans l'environnement territorial. Leurs interventions dans le Master prennent la forme soit d'enseignements spécialisés (gestion publique, management, politique de la ville, développement local...), soit d'études de dossiers et de cas pratiques dans le cadre des DER (Direction d'étude et de recherche). Leur coopération se manifeste aussi par des offres de stages (voire de postes), des conseils et soutiens aux étudiants et diplômés du Master. À cela s'ajoutent des liens institutionnels - et personnels - forts avec les professionnels de la Maison des communes, qui héberge l'Association des maires, l'APGL (structure de conseil aux collectivités) et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG64), partenaire essentiel de l'intégration professionnelle des diplômés dans le secteur public.

Le Master ouvre de **nombreuses possibilités de recrutement** dans le **secteur public** comme dans le **secteur privé**. En plus des concours de la fonction publique territoriale (attaché territorial, rédacteur principal de 2^e classe), il permet aussi aux étudiants d'être directement recrutés dans des cabinets d'expertise ou de conseil auxquels les collectivités ont de plus en plus recours. Des offres d'emploi sont régulièrement adressées aux diplômés du Master grâce aux partenaires institutionnels, au réseau des anciens étudiants et à l'Association des publicistes palois et sa branche professionnalisante, l'A2P-PRO.



ALERTE ! NOUVEAUTÉS !

L'approche par compétences

A compter de septembre 2022, le Master ACT bénéficie de **l'approche par compétences**.

Cette démarche permet de valider des compétences relevant de différents blocs définis au niveau national dans le « Répertoire national des certifications professionnelles » (RNCP).

Les enseignements de chaque semestre sont ainsi rattachés à **4 blocs de compétences (BCC)** :

- **BCC 1** : Usages avancés et spécialisés des outils numériques ;
- **BCC 2** : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés ;
- **BCC 3** : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances ;
- **BCC 4** : Appui à la transformation en contexte professionnel.

Ces blocs définis nationalement pour toutes les formations de Master en Droit public sont ensuite déclinés avec **des compétences propres au Master ACT**, formulées **en lien avec les attentes du monde professionnel** correspondant à la formation délivrée par le Master ACT, par exemple :

En BCC 2

- Analyser de façon stratégique un environnement institutionnel local ;
- Concevoir et piloter les missions des collectivités territoriales ;
- Mobiliser les ressources humaines matérielles, financières et juridiques au service de la collectivité.

En BCC 4

- Piloter un projet institutionnel d'action publique locale ;
- Exploiter des informations et des ressources par une veille de l'actualité professionnelle ;
- S'intégrer dans un environnement professionnel.

La possibilité de bénéficier d'un contrat d'apprentissage en M2

Le contrat d'apprentissage d'une durée de 12 mois permet de conjuguer des périodes d'apprentissage à l'Université et des périodes de formation en collectivité ou entreprise pour une mise en application immédiate des connaissances, compétences et savoir-faire en cours d'acquisition depuis le M1.

Le contrat d'apprentissage est accessible à tous les étudiants jusqu'à 26 ans. Il donne un statut de **salarié en formation** avec les mêmes droits (la perception d'un salaire) et obligations que les autres agents et employés.

Il permet d'acquérir une première expérience professionnelle qui, par sa valorisation, augmente les chances d'insertion professionnelle.



LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MASTER

L'accès en Master se fait par recrutement à l'entrée de la 1^e année de Master.

Le changement de Master (et/ou d'université) reste possible entre la 1^e et la 2^e année de Master, selon les mêmes modalités de recrutement.

POUR LE MASTER 1 :

Être titulaire d'une **licence Droit ou en AES** ou d'un diplôme équivalent (procédure de validation)

POUR LE MASTER 2 :

Être titulaire d'un **Master 1 en Droit public**. Tout autre diplôme de même niveau peut être admis en équivalence (autre Master 1, diplôme d'IEP, diplôme d'IUP géographie / aménagement...) via un dossier de validation.

Dans le cas particulier des professionnels déjà en activité, souhaitant suivre une formation en droit public dédiée à l'action publique locale, un diplôme de droit n'est pas nécessairement exigé mais les capacités et compétences du candidat à suivre une formation juridique seront appréciées via un dossier de validation.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT EN VUE DE L'ADMISSION EN MASTER

1. Composition du dossier de candidature :

- un CV (Curriculum vitae) avec photo
- une lettre de motivation
- les relevés de notes des années précédentes
- les attestations de réussite précisant le diplôme

2. Dépôt en ligne d'un dossier de candidature

La plateforme Mon Master ouvre au printemps.

Les dates précises sont publiées chaque année par le ministère.

3. Critères de recrutement

Chaque candidature est appréciée sur la base des critères de recrutement ci-après, en fonction du niveau de l'ensemble des candidatures examinées :

- Appréciation portée sur les connaissances acquises au vu des relevés de notes et/ou des diplômes ;
- Appréciation portée sur le CV ;
- Appréciation portée sur la lettre de motivation
- Appréciation portée sur les compétences acquises au cours du parcours du candidat : appréciation sur la qualité de l'ensemble du dossier du candidat



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER

Titulaires de cours	Intervenants en DER (Directions d'étude et de recherche)*
<p>Universitaires M. Antoine BOURREL, Maître de Conférences UPPA M. Pierre CAMBOT, Professeur UPPA Mme Maylis DOUENCE, Maître de conférences UPPA Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de Conférences UPPA M. Jean GOURDOU, Professeur UPPA M. Frédéric LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA M. Jérôme LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA Mme Stéphanie RABILLER, Maître de Conférences UPPA Mme Françoise SEMPÉ, Maître de Conférences UPPA</p> <p>Professionnels extérieurs Mme Dany HOARE, Directrice Vie des quartiers, Communauté d'agglo. Pau Pyrénées Mme Véronique JUAN, DGS Communauté de communes des Luys en Béarn du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64) M. Bernard TOURRET, Directeur général adjoint, Pôle urbanisme, affaires juridiques et foncier, ville de Biarritz</p>	<p>M. Pierre AILLERES, Directeur général des services (DGS), ville de Foix M. Marc ANDRIEU, Directeur Finances et Contrôle de Gestion – ville de Bayonne Mme Laure BAYARD, Directrice générale adjointe, ville de Jurançon M. Jérémy BORDERIEUX, DGS, Commune de La-Roque-d'Anthéron Mme Corinne CASAN BOURREL, DGS, Ville de Jurançon M. Fabien DELHAES, Avocat au barreau de Bordeaux, associé cabinet Etche Avocats Mme Pascale DEOGRATIAS, DGS, Ville de Bizanos M. Arnaud GAREL, DGS, Ville de Seignosse M. Florian GRIMMONPRÉ, Consultant Senior, Société Adelyce Toulouse M. Antoine HIELLE, Resp. Pôle Développement économique & affaires juridiques, Communauté de communes des Luys en Béarn Mme Muriel JUAN, Responsable juridique droit public et foncier, Société Valorem, Bordeaux M. Franck LONCAN, Administrateur Général Établissement public de Coopération Culturelle Orchestre de Pau Pays de Béarn - El Camino Mme Ludivine LOUETTE, consultante senior, secteur public local KPMG Toulouse Mme Amalia MARTINEZ, Chef de service Solutions numériques - Syndicat mixte La Fibre 64 M. Laurent MEISSEL, Directeur adjoint à la culture, Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées M. Philippe ZAVOLI, Maître de Conférences UPPA</p>

* DER : les Directions d'étude et de recherche, séances de 3h hebdomadaires, remplacent les traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

MASTER 1 1^{er} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités d'évaluation		ECTS
			Session 1	Session 2	
UE 1 Droit de la décentralisation	EC 1 a – Droit institutionnel des collectivités territoriales	30h	Écrit 3h	Écrit 3h	12
	EC 1 b – Compétences des collectivités territoriales et intercommunalités	30h			
UE 2 Fonctions financières	EC 2 a – Grands principes des finances publiques locales	15h	Oral ou écrit 1h30	Oral ou écrit 1h30	4
	EC 2 b – Application des grands principes des finances publiques locales	9h			
UE 3 Fonctions RH	EC 3 a – Grands principes de la fonction publique	15h	Oral ou écrit 1h30	Oral ou écrit 1h30	4
	EC 3 b – Gestion durable des ressources humaines (mutualisé M1 C3S)	15h + 6h TD			
UE 4 Conduite de projet	Méthodologie de la conduite de projet	8h	Élément non évalué		0
UE 5 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	Contrôle continu		8
UE 6 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu		2
UE 7 UECF	Informatique (optionnel)	TD 15h	Contrôle continu (points au-dessus de la moyenne)		

UE = Unité d'enseignement CC = contrôle continu

REMARQUE : Le master comporte un enseignement de langue vivante. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par master.

MASTER 1

2^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités	évaluation	ECTS
			Session 1	Session 2	
UE 8 Politiques publiques locales	EC 8 a – Droit de l’urbanisme et de l’environnement	24h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	4
	EC 8 b – Politique de la ville	15h + 5h TD	CC (exposés en séance)	CC	
UE 9 Prérogatives et responsabilités locales	EC 9 a – Pouvoirs de police	12h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	4
	EC 9 b – Responsabilités locales	12h			
UE 10 Moyens de l’action locale	EC 10 a – Droit des services publics locaux	21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	4
	EC 10 b – Droit des contrats publics locaux	21h			
UE 11 Conduite de projet	Mise en situation professionnelle de conduite de projet	48h	CC (oral + écrit)		6
UE 12 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	CC + Écrit 5h	Écrit 5h	8
UE 13 Méthodologie d’analyse et de rédaction	EC 13 a - Méthodologie de lecture rapide	3h	<i>Élément non évalué</i>		0
	EC 13 b - Méthodologie de la composition	3h			
	EC 13 c - Méthodologie de la note de synthèse ou rapport avec proposition	3h			
UE 14 Entraînement à l’analyse et la rédaction	EC 14 a - Exercices dirigés de note de synthèse (ou rapport)	TD 6h	Contrôle continu (Devoirs notés)		2
	EC 14 b - Entraînements <u>avec</u> correction en présentiel : 2 compositions (2 x 1h30) et 2 notes synthèse (2 x 1h30)	TD 6h			
	C 14 c - Entraînements <u>sans</u> correction en présentiel : 2 compositions et 2 notes de synthèse/rapport avec propositions	0	<i>Élément non évalué</i>		0
UE 15 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu		2
UE 16 UECF	Informatique (optionnel)	TD 15h	Contrôle continu (points au-dessus de la moyenne)		/

MASTER 2

3^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités d'évaluation	ECTS
			Session unique	
UE 1 Démocratie locale	EC 1 a – Sociologie politique des institutions et de l'action locales	24h	Contrôle continu	4
	EC 2 b – Relations citoyens - administrations locales	15h	Oral ou écrit 1h	
UE 2 Politiques publ. sectorielles	Droit de la régulation et des réseaux	20h	Oral ou écrit 1h	2
UE 3 Propriétés publiques	EC 3 a – Droit des biens des collectivités territoriales	21h	1 épreuve : oral commun ou écrit 1h de 2 questions minimum	5
	EC 3 b – Maîtrise foncière et développement local	24h		
UE 4 Fonctions financières	EC 4 a – Adoption et contenu d'un budget local	21h	1 épreuve : Un oral commun ou un écrit 1h avec 2 questions minimum	5
	EC 4 b – Exécution et contrôle d'un budget local	18h		
UE 5 Fonctions RH	EC 5 a – Statut de la fonction publique territoriale	15h	2 épreuves : oral ou écrit 1h	4
	EC 5 b – Management des ressources humaines territoriales	15h		
UE 6 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	Exposé-discussion (= "grand oral") sur programme général + CC	5
UE 7 Séminaires d'actualité	Séminaires d'actualité 5 séances de 3h le samedi matin	15h		1
UE 8 Conduite d'entretien	EC 8 a – Méthodologie de l'entretien	3		2
	EC 8 b – Entraînement de l'entretien	TD 72h		
UE 9 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu	2

MASTER 2

4^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	ECTS
UE 10 Pratique professionnelle	Stage 6 mois (entre février et août)		Soutenance orale (devant jury)	8
	Apprentissage (contrat 12 mois)			
UE 11 Suivi méthodologique	Méthodologie de la recherche et du mémoire 6 séances de 3h - 1 vendredi par mois Février à juillet	18h	Mémoire	20
UE 12 Suivi de l'actualité territoriale	EC 12 a - Séminaires d'actualité 6 séances le samedi Février à juin	18h	Contrôle continu (Note d'actualité/sujet au choix)	2
	EC 12 b – Veille juridique Veille des textes et de la jurisprudence sur l'action publique locale - à distance Encadrement par responsable d'UE	TD 21h		
UE « flottante »	Suivi pédagogique des apprentis et visite (10h/apprenti)			



MODALITÉS D'ÉVALUATION MASTER 1

Comme en Licence, les notes des unités d'enseignement (UE) s'ajoutent et se compensent *par semestre*. Et les semestres se compensent *par année* (M1 S1 + S2, M2 S3 + S4).

En M1, les notes de contrôle continu sont maintenues pour la 2^e session. Chaque unité acquise est capitalisable et peut permettre une réinscription pour l'unité encore à obtenir. Par contre, **pour le M2**, il n'y a pas de 2^{ème} session, ni de droit à redoublement, sauf autorisation spéciale donnée au cas par cas (notamment pour le stage et le mémoire).

M1 – Semestre 1 :

UE 1. Droit de la décentralisation : Une épreuve écrite en 3h avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type commentaire de texte ou décision, ou note)

UE 2. Fonctions financières : 1 oral commun en finances et applications des principes des finances publiques locales (ou écrit 1h)

UE 3. Fonctions RH : 1 oral ou écrit de 1h30 en fonction publique et management

UE 4. Méthodologie de la conduite de projet : Enseignement méthodologique sans évaluation au semestre 1. L'évaluation se fait en contrôle continu lors du 2^e semestre.

UE 5. DER Actions publiques locales : Contrôle continu (d'après les notes obtenues aux différents travaux, écrits ou oraux, demandés par les intervenants). Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 à 3 exposés par semestre).

UE 6. Langue vivante : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

M1 – Semestre 2 :

UE 8, 9 et 10. Épreuves orales (ou écrites d'1h) sauf Politique de la ville : contrôle continu (exposés en séance)

UE 11. Conduite de projet : Contrôle continu sous la forme d'une restitution orale à la dernière séance + restitution d'une note de synthèse avec proposition sur le projet suivi

UE 12. Actions publiques locales : Une épreuve de Grand écrit en 5h sur programme général avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type étude de dossier, cas pratique) + le contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum). L'écrit compte pour 2/3 de la note de l'UE, le CC pour 1/3.

UE 13 et 14 : Notes des copies d'entraînements aux différentes épreuves de concours

UE 15. Langue : contrôle continu



MODALITÉS D'ÉVALUATION MASTER 2

M2 – Semestre 3 :

UE 1, 2, 3, 4 et 5. Épreuves orales (ou écrites d'1h)

UE 6, 7 et 8. Grand oral : exposé - discussion devant jury (sujets théoriques ou pratiques au choix, tirés au sort, 1h de préparation, 10 min. d'exposé, 20 min. de questions et discussion avec le jury ; sur programme général) + le contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum).

L'exposé-discussion compte pour 2/3 de la note de l'UE, le CC pour 1/3.

UE 9. Langue vivante : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

M2 – Semestre 4 :

UE 10 et 11. Stage ou contrat d'apprentissage en collectivité : le stage doit avoir une durée de 6 mois calendaires (février à août), le contrat d'apprentissage peut être de 12 mois (septembre à septembre). L'évaluation se fait par le mémoire et la soutenance orale.

Soutenance devant un jury de deux membres de l'équipe pédagogique du Master

UE 12. Suivi de l'actualité : évaluation en contrôle continu par la production d'une note d'actualité sur un sujet au choix.

Stage ou apprentissage et mémoire de fin d'études

Le stage ou l'apprentissage et la recherche de la structure d'accueil

Le stage a une durée de six mois (maximum autorisé) et le contrat d'apprentissage de 12 mois.

Cette première expérience professionnelle conduit à la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

L'étudiant cherche lui-même l'organisme d'accueil. Il pourra toutefois recevoir l'aide du responsable du Master et de l'équipe pédagogique, en relation avec les institutions de recrutement et de gestion des agents locaux (notamment le CDG 64) s'il rencontre des difficultés.

Les étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle peuvent être dispensés du stage.

Mais tous les étudiants doivent rédiger et soutenir un mémoire.

Le mémoire de fin d'études et son évaluation

Le mémoire n'est pas un simple rapport de stage mais un mémoire de fin d'études.

Il porte sur un sujet de droit de l'action publique locale en relation avec l'expérience professionnelle de l'étudiant. Le sujet, proposé par l'étudiant, doit être accepté par le responsable du diplôme. Il correspond à un travail de recherche et de rédaction personnels. Il fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Une appréciation sur le déroulement du stage est demandée au tuteur de stage ou maître d'apprentissage. Celui-ci peut assister à la soutenance à l'invitation de l'étudiant stagiaire ou apprenti.



CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Calendrier universitaire 2023 -2024 (à titre indicatif) *Collège SSH – Campus de Pau*

- **Rentrée** : à partir du 11/09/2023
- **Fin 1^{er} semestre** : 22/12/2023
- **1^{ère} session d'examens** : du 08/01/2024 au 19/01/2024

- **Début 2^{ème} semestre** : 22/01/2024
- **Publication des résultats** : 06/02/2024
- **Fin des cours** : 07/05/2024
- **1^{ère} session d'examens** : du 13/05/2024 au 24/05/2024

- **2^{ème} session d'examens** : du 21/06/2024 au 29/06/2024



VACANCES



- **Toussaint** : du 28/10/2023 au soir au 06/11/2023 au matin
- **Noël** : du 22/12/2023 au soir au 08/01/2024 au matin
- **Hiver** : du 23/02/2024 au soir au 04/03/2024 au matin
- **Printemps** : du 19/04/2024 au soir au 29/04/2024 au matin



CALENDRIER UNIVERSITAIRE ALTERNANCE - M2

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DECEMBRE 2023	JANVIER 2024	FEVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024	SEPTEMBRE 2024
01 V	01 D	01 Me Toussaint	01 V	01 L Jour de l'An	01 J	01 V	01 L de Pâques	01 Me Fête Travail	01 S	01 L	01 J	01 D
02 S	02 L	02 J	02 S	02 M	02 V	02 S	02 M	02 J	02 D	02 M	02 V	02 L
03 D	03 M	03 V	03 D	03 Me	03 S	03 D	03 Me	03 V	03 L	03 Me	03 S	03 M
04 L	04 Me	04 S	04 L Cours	04 J	04 D	04 L	04 J	04 S	04 M	04 J	04 D	04 Me
05 M	05 J	05 D	05 M Semaine 7	05 M	05 V Cours	05 M	05 V	05 D	05 Me	05 V	05 L	05 J
06 Me	06 V	06 L	06 Me	06 S	06 M Semaine 12	06 Me	06 S	06 L	06 J	06 S	06 M	06 V Méthodo
07 J	07 S	07 M	07 J	07 D	07 Me	07 J	07 D	07 M	07 V	07 D	07 Me	07 S Sémin actu
08 V	08 D	08 Me	08 V	08 L Cours	08 J	08 V	08 L	08 Me Victoire 1945	08 S	08 L	08 J	08 D
09 S	09 L Début cours	09 J	09 S	09 M Semaine 8	09 V	09 S	09 M	09 J Ascension	09 D	09 M	09 V	09 L Soutenances
10 D	10 M semaine 1	10 V	10 D	10 Me	10 S	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me	10 S	10 M Soutenances
11 L	11 Me	11 D Armistice	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 Me Soutenances
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 Me	12 V Méthodo	12 L	12 J Soutenances
13 Me	13 V	13 L Cours	13 Me	13 S	13 M 5 jours	13 Me	13 S	13 L	13 J	13 S Sémin actu	13 M	13 V Délibération
14 J	14 S Pré rentrée	14 M Semaine 4	14 J	14 D	14 Me congé prépa	14 J	14 D	14 M	14 V Méthodo	14 D Fête Nationale	14 Me	14 S
15 V	15 D	15 Me	15 V	15 L Cours	15 J examens	15 V Méthodo	15 L	15 Me	15 S Sémin actu	15 L	15 J Assomption	15 D
16 S	16 L Cours	16 J	16 S	16 M Semaine 9	16 V	16 S Sémin actu	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L
17 D	17 M Semaine 2	17 V	17 D	17 Me	17 S	17 D	17 Me	17 V	17 L	17 Me	17 S	17 M
18 L	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 Me
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L Examens	19 M	19 V Méthodo	19 D Pentecôte	19 Me	19 V	19 L	19 J
20 Me	20 V	20 L Cours	20 Me	20 S	20 M 1er semestre	20 Me	20 S Sémin actu	20 L Pentecôte	20 J	20 S	20 M	20 V
21 J	21 S	21 M Semaine 5	21 J	21 D	21 Me	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 Me	21 S
22 V	22 D	22 Me	22 V	22 L Cours	22 J	22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L	22 J	22 D
23 S	23 L Cours	23 J	23 S	23 M Semaine 10	23 V	23 M	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L
24 D	24 M Semaine 3	24 V	24 D	24 Me	24 S	24 D	24 Me	24 V Méthodo	24 L	24 Me	24 S	24 M
25 L	25 Me	25 S	25 L Noël	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S Sémin actu	25 M	25 J	25 D	25 Me
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 Me	26 V	26 L	26 J
27 Me	27 V	27 L Cours	27 Me	27 S	27 M	27 Me	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V
28 J	28 S	28 M Semaine 6	28 J	28 D	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 Me	28 S
29 V	29 D	29 Me	29 V	29 L Cours	29 J	29 V	29 L	29 Me	29 S	29 V	29 L	29 D
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M Semaine 11		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L
	31 M		31 D	31 Me		30 S		31 V		31 Me	31 S	

Centre de formation : UPPA (402 h)
 Entreprise/collectivité
 Jours fériés
 Vacances scolaires



CONTACTS

Responsable

Mme Maylis DOUENCE
maylis.douence@univ-pau.fr

Contact administratif

Scolarité Masters DEG
Tél : 05 59 40 80 81
masters.deg@univ-pau.fr

